Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260304-40_03_2026A-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 04 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 MARS 2026

Le mercredi quatre mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi dix-neuf février conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 24	Nombre de votants : 27
Nombre de procurations : 3	Nombre de votes pour : 27
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, M. MENEUST Philippe, Mme LESAGE Catherine, M. BELLANGER Rodolphe, M. DELINOTTE Thibault, Mme CÖENT Annie

Absents Excusés :

Mme LAMART Dominique procuration à M. DELINOTTE Thibault, M. JULIEN Loïc procuration à M. MORVAN Arnaud, Mme FONTENAY Julie procuration à M. LAMBALLAIS Antoine, M. CHAHID Mohamed, M. GUETTE Christian.

M. Michel BOURTOURAULT a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 19 février 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026 est lu et arrêté.

40_03_2026 – URBANISME – ZAC DE L'ISE EN SECTEUR 3 – CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AUX CESSIONS, LOCATIONS ET TRANSFERT DE DROITS IMMOBILIERS – ADDITIF NUMERO 2

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint à l'urbanisme et aux travaux, rappelle que par délibération n°39-03-2025, le conseil approuvait l'additif numéro 1 du document contractuel dénommé conditions générales applicables aux cessions, locations et transfert de droits immobiliers pour les programmes de logements inclus dans les secteurs 2 et 3 de la ZAC de l'Ise approuvé initialement par délibération n° 145-12-2023

Le conseil est invité à prendre connaissance d'un additif numéro 2 qui précise notamment :

- L'élargissement de l'offre de terrains libres de constructeurs incluant désormais les lots 43 à 49,
- Les conditions de vente des terrains cédés au travers des contrats CCMI ENCADRES
- L'adaptations de délais contractuels et notamment la réitération par acte de vente intervenant dans un délai de 1 mois au plus tard après obtention de l'autorisation d'urbanisme et ce pour tous les terrains individuels.

Il est proposé au Conseil :

1- **D'APPROUVER l'additif numéro 2 et les évolutions portées aux conditions générales applicables aux cessions, locations et transfert de droits immobiliers**

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260304-40_03_2026A-DE

2- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à transmettre l'ensemble des pièces modifiées au rang des minutes de l'étude notariale 35 NOTAIRES,**
3- **D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'adjoint à l'urbanisme et aux travaux à signer les actes qui se réfèreront désormais à ces nouvelles conditions contractuelles.**

ANNEXE 19 – ADDITIF N°2 DES CG EN VERSION INTEGRALE
ANNEXE 20 – ADDITIF N°2 DES CG AVEC EXTRAIT TRAITANT DES SEULS TERRAINS INDIVIDUELS

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

